

## ÉNERGIE EN BASSE TENSION

ÉNERGIE*		
Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF / kWh)
Tarif "Petits consommateurs" - (puissance souscrite ≤3,3 kVA)	Tranche 1 : 0 à 240 kWh/mois	17
	Tranche 2 : Au-delà de 240 kWh/mois	35
Tarif "Classique" - usages domestiques	Tranche 1 : 0 à 240 kWh/mois	26
	Tranche 2 : Au-delà de 240 kWh/mois	42
Tarif "Eclairage public"	Tranche unique	35,5
Tarif "Usage professionnel" BT et autres usages	Tranche unique	39,5
Tarif "Pré-paiement"	≤2,2 kVA de puissance souscrite avant le 01/03/16	22
	≤3,3 kVA de puissance souscrite	30,5
	≤6,6 kVA de puissance souscrite	40,5

### DONT REDEVANCE

Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti	2,75 XPF/kWh
---------------	--	--------------

### PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Tarif "Petits consommateurs"  
Prime d'abonnement = 263 XPF x kVA de puissance souscrite

"Tarif Classique" BT - usages domestiques  
Prime d'abonnement = 445 XPF x kVA de puissance souscrite

Autres tarifs BT - "Eclairage public", "Usage professionnel" et "Autres usages"  
Prime d'abonnement = 400 XPF x kVA de puissance souscrite

### TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune
T.V.A.	0% sur Redevance Transport TEP
	5% sur Énergie
	5% sur Prime d'Abonnement
	5% sur Avance Sur Consommation

### AVANCE SUR CONSOMMATION

Tarif "Petits consommateurs"  
ASC = 25 x P x kVA de puissance souscrite  
soit : 1 050 XPF x kVA de puissance souscrite

Tarif "Classique" BT - usages domestiques  
ASC = 25 x P x kVA de puissance souscrite  
soit : 1 050 XPF x kVA de puissance souscrite

Autres Tarifs BT - "Usage professionnel", "Autres usages" et "Eclairage public"  
ASC = 50 x P x kVA de puissance souscrite  
soit : 2 100 XPF x kVA de puissance souscrite

P = 42,00

# TARIFS DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

Applicables à TAHITI à compter du 15 février 2019



## ÉNERGIE EN MOYENNE TENSION

### ÉNERGIE\*

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF / kWh)
<b>Tous Usages MT Jour</b> (07H00 à 21H00)	Tranche unique	27,50
<b>Tous Usages MT Nuit</b> (21H00 à 07H00)	Tranche unique	24,00

### DONT REDEVANCE

Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti	2,75 XPF/kWh
---------------	--	--------------

### PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Prime d'abonnement = **1 672 XPF** par kVA de puissance souscrite/Mois jusqu'à 200 KVA

Prime d'abonnement = **1 355 XPF** par kVA de puissance souscrite/Mois au-delà de 200 KVA

### TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune
	0% sur Redevance Transport TEP
T.V.A.	5% sur Énergie
	5% sur Prime d'Abonnement
	5% sur Avance Sur Consommation

### AVANCE SUR CONSOMMATION

ASC =  $100 \times P \times \text{kVA de puissance souscrite}$

soit :  $4\,200 \text{ XPF} \times \text{kVA de puissance souscrite}$

$P = 42,00$